

Un voi avec effraction a été commis hier au chemin du Hutin. Un ouvrier tisserand, M. R... avait déposé dans une petite caisse sans plaque de 20 fr. fruit de ses économies. Grande fut sa surprise, hier, lorsque visitant la caisse qui contenait son trésor, il s'aperçut que la serrure en avait été forcée et la pièce d'or enlevée; pourtant, M. R... avait toujours retrouvé fermées toutes les portes par lesquelles les voleurs auraient pu pénétrer au dehors dans son habitation; mais il paraît qu'il existe dans le grenier de la maison habitée par l'ouvrier tisserand, un trou qui rend accessible à ses voisins l'entrée de sa maison... et de sa caisse. Et voilà comment il se fait qu'un ménage se voit assailli et fortement soupçonné d'avoir dérobé le jaquet.

Une petite fille de Paris, a été victime d'un accident, hier, dans la rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing. En voulant traverser la chaussée, l'enfant s'est engagée entre deux camions qui l'ont renversée. Les blessures à la tête et aux hanches, qui en résultent sont heureusement peu graves.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 29 novembre, a statué sur les affaires suivantes : Eugène Dubois, cavalier au 3e cuirassiers; désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets. — Trois ans de prison. — Louis-Désiré-Constant Coe, cavalier au 16e dragons; désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets. — Trois ans de travaux publics.

Ephémérides Roubaïsiennes
1^{er} DÉCEMBRE 1805. — Un détachement de grenadiers de la garde nationale de Roubaix, mis en réquisition, part pour le camp de Saint-Omer sous la conduite du capitaine Simon Bulteau. Ce détachement, successivement remplacé, y resta jusqu'en 1810, et fournit son contingent pour la défense des côtes dans les îles de Cadzán et de Walkeren et à Flessingue.

Ephémérides Tourcoisennes
30 novembre 1771. — Naissance à Lille de M. Albert du Bosquet, mort maître de Bouadec. Il ne nous est pas loisible de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, l'histoire de la vie de cet honnête homme dont Bondues gardera toujours la mémoire, mais nous résumerons à grands traits les principaux détails. M. Albert du Bosquet, issu d'une ancienne famille dont le domaine patronymique se trouvait être Bondues, occupa d'importantes charges militaires à Lille. Il vint ensuite à l'installer à dominer à Bondues, dont il fut nommé maire en 1824.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 26 novembre. — Zoé Liégeois, rue Bernard, 2. — Marie Godtschalck, rue des Véticépales, 13. — Adolphe Vencouten, rue Godeau. — Les Lovéguis, rue Neuve-du-Fontauoy, 73. — Arthur Lovéguis, rue du Gros-Sauoy, 1. — Marie Maes, rue des Longues-Haies, 174. — Désiré Bardioux, rue du Pile, 47. — Marie Desbacher, rue du Bassin, 20. — Léonie Vialcke, rue Ste-Elizabeth, 17. — Jeanne Lava, rue d'Italie. — Gabriel Chalmis, place du Trichon.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 26 novembre. — Virginie Leclercq, 59 ans, soignouse, rue de Gand. — Reine Miselys, 7 ans, quai de Gand. — Amélie Havel, 70 ans, journalière, rue d'Arcole, cour Lauwers, 6.

MARIAGES du 25. — Charles Bernard, 37 ans, menuisier, et Virginie Duquesne, 36 ans, épicière. — Emile Bourry, 31 ans, tisserand, et Marie Moutin, 28 ans, bobineuse. — Camille Camberdy, 25 ans, tisserand, et Mélanie Duerwaert, 21 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Carlier, 25 ans, tisserand, et Rosalie Hermans, 21 ans, peigneuse. — Jules Carvin, 24 ans, tisserand, et Edouard Vanwoorde, 21 ans, soignouse. — André Dooze, 25 ans, échauffonneur, et Stéphanie Dotroy, 25 ans, piquière. — Edouard Dejaeger, 29 ans, teinturier, et Léonie Vanhoutte, 21 ans, tisserande. — Henri Delegrange, 21 ans, mouleur, et Amanda Fotherier, 18 ans, dévideuse. — François Dhasee, 21 ans, rattacheur, et Orlida Geulstot, 20 ans, soignouse. — François Denys, 24 ans, charron, et Marie Terry, 24 ans, soignouse. — François Dollé, 24 ans, fleur, et Jules Lequegnies, 20 ans, bobineuse. — Edouard Dupriez, 21 ans, tisserand, et Esther Leculier, 21 ans, bobineuse. — Désiré Flamencon, 21 ans, tisserand, et Fidèle Casimira, 25 ans, tisserande. — Louis P. auser, 25 ans, ordonnance, et Pélagie Biomeas, 22 ans, soignouse. — Victor Frappin, 26 ans, tisserand, et Philomène Vienne, 25 ans, piquière. — Désiré Frenaux, 20 ans, apprêteur, et Léocadie Castelain, 18 ans, managère. — Etienne Goffes, 25 ans, lamier, et Marie Hublot, 26 ans, journalière. — Célestin Babault, 21 ans, peigneur, et Eveline Denoël, 24 ans, peigneuse. — Jean-Baptiste Kesteven, 27 ans, marchand-ferret, et Alice Louage, 27 ans, sans profession. — Jules Lampe, 27 ans, garçon de magasin, et Alphoéne Haugé, 23 ans, tisserand. — Yves Mans, 51 ans, tisserand. — Sophie Rompelaere, 48 ans, journalière. — Camille Meirhaeghe, 37 ans, tisserand, et Antoinette Marchant, 21 ans, tisserande. — Pierre Provot, 49 ans, apprêteur, et Joséphine Dhalluin, 38 ans, managère. — François Seynove, 49 ans, éplur, et Léonie Lesaffre, 30 ans, rattacheuse. — Jules Spriet, 25 ans, ourdisseur, et Adèle Clarendon, 22 ans, ourdisseuse. — Charles Vandenscheld, 25 ans, do-

metique, et Marie Montigno, 39 ans, cuisinière. — Jean Vangasse, 24 ans, tisserand, et Marie May, 24 ans, tisserande. — Pierre Van-glabek, 28 ans, tisserand, et Marie Nya, 20 ans, soignouse. — Henri Vanwinge, 20 ans, tisserand, et Léonine Branche, 24 ans, tisserande. — Léonard Vermaes, 33 ans, sabotier, et Clémence Steack, 27 ans, couturière. — Jules Wattel, 36 ans, fleur, et Thilonie Clerebout, 25 ans, rattacheuse. — Pierre Chalmis, 25 ans, teinturier, et Marie Alker, 26 ans, servante. — Henri Deprez, 25 ans, teinturier, et Eulalie D-wailly, 19 ans, servante.

CONVOIS FUNÈRES & OBIT
Les amis et connaissances de la famille BAUWENS-OBSONBRE, qui par eul, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Adelinde OBSONBRE, décédée à Roubaix, le 29 novembre 1878, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et saluts solennels, qui auront lieu le dimanche 1^{er} décembre, à 3 heures, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. L'inhumation aura lieu à la maison mortuaire, rue de l'Écu, 72.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 2 décembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis MOULARD, marchand, époux de Dame Isabelle LECOQ, décédé à Roubaix, le 29 octobre 1878, dans sa 43^e année. La Confrérie du Saint-Sacrement fera célébrer un obit le mardi 3 décembre, à 8 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par eul, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 3 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Denis-Joseph QUENEZ, veuf de Dame Léocadie MONNIEZ, décédé à Roubaix, le 3 novembre 1878, à l'âge de 43 ans et 10 mois. — Les personnes, qui par eul, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTERES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Inprimé Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Des Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

La séance d'hier soir, sans contredit, surpassa en magnificence les trois précédentes; nous nous serions empressés à décrire l'enthousiasme et les chaleureuses émotions qu'ont suscitées dans les assistants les divers rapports qui ont été lus dans cette soirée; les acclamations qui n'ont cessé de se faire entendre ont prouvé une fois de plus quelle union intime règne entre toutes les intelligences et entre tous les cœurs catholiques, animés d'un même foi, d'un même courage, et tendant vers le même but: la restauration de Jésus-Christ dans l'ordre individuel et social.

Après la récitation de la prière, M. MERMILLOD fait part à l'assemblée des regrets qui lui ex-prime M. le comte de La Tour du Pin de ne pouvoir venir au Congrès, et M. CHAMPELLE donne lecture d'une lettre analogue de M. le comte de Belcastel, retenu dans le Midi.

Après quelques avis de M. MERMILLOD sur l'honneur de ce jour, dimanche, le T. R. P. DE LAPORTE, supérieur général des Prêtres de la Miséricorde, dans un rapport d'une profondeur et de vue remarquable, insiste sur le groupement des forces catholiques sur le terrain de la science. « La Révolution, dit-il, a inventé très-délibérément l'antagonisme de la foi et de la science. » Cet antagonisme n'existe pas. C'est une science fautive, mensongère, souvent ridicule qui s'insurge contre la révélation.

Le moyen pratique que le R. P. Delaporte propose dans ce but, c'est la corporation des écrivains catholiques, la réunion périodique de congrès de savants catholiques, la fondation d'académies catholiques.

Les divers propositions sont commentées par M. MERMILLOD, qui fait remarquer très-justement qu'un vote semblable fut émis au Congrès de l'an dernier par M. Amédée de Margerie et favorablement accueilli.

Puis vient une intéressante communication de M. VERHEYDEN, de Termonde, sur le colportage. Dans le cours d'une seule année, 62,000 journaux ont été distribués par les soins des catholiques, dans cette ville de 3,000 habitants.

PRIX
La boîte de 15 feuilles . . . fr. 19
» 34 . . . » 20
» 36 . . . » 20
Et ainsi de suite 10 francs par douzaine de feuilles en plus.

Cour d'assises du Brabant
AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

M. l'avocat-général répond à la plaidoirie de M^e De Becker. On s'aperçoit bien, car il y a beaucoup plus de monde que la veille. Le sort de M. Fortamps intéresse particulièrement le public. L'audience est ouverte à dix heures. M. l'avocat-général Van Berchem a la parole pour continuer sa réplique.

Je vais essayer, dit-il, de combattre la plaidoirie de mon très-estimé contradicteur, je vais essayer de répondre à ses véhéments dé-sens; mais je me garderai bien d'imiter sa véhémence, qui lui a fait perdre de vue nombre de points essentiels de la cause.

M. De Becker — avec un dédain superbe — a repoussé toute solidarité entre son client et T. Kint. Il vous a dit, M. Fortamps, que comme une victime des préventions et des légèretés de la justice. Il a tenté d'élever la réhabilitation de M. Fortamps sur les ruines de la réputation de M. Fortamps.

M. l'avocat-général a protesté avec une énergie indignée contre les reproches de légèreté que M^e De Becker avait adressés à l'accusé. « Le but que vous poursuivez, a-t-il dit, c'est la réhabilitation de Fortamps sur les ruines de la Banque de Belgique dressées en préjudice. Vous voulez transformer les débats et intervenir les rôles: c'est la justice qui devient l'accusée, et toutes les charges qui s'élevaient contre Fortamps ne sont qu'une « fantasmagorie » que vous avez renversée d'un souffle! »

À ce point, dit-il, de la situation barbare dans laquelle se trouve Fortamps; mais c'est l'effet de la loi. Le mot barbare est évidemment exagéré. Vous avouerez que je me suis tenu — et dans mon acte d'accusation et dans mon réquisitoire — dans des relations malheureuses de T. Kint, de l'effacement que ses révélations ont produit sur Fortamps et du désir que celui-ci a eu de les cacher.

Les ministres publics s'attachent à prouver ces compromissions qui avaient pour but de favoriser le rachat d'actions de la Banque, et à prouver aussi que Fortamps a essayé de masquer les faits imputés aujourd'hui à T. Kint.

Les débats s'allongent indéfiniment. Et à ce propos, on fait au Palais une étrange remarque. C'est que quand le défenseur de T. Kint — le principal accusé — avait parlé pendant une demi-heure seulement, le président a cru devoir lui demander d'être bref.

Le parole est donnée au second défenseur de T. Kint, M. Picard qui voit une exagération manifeste dans tout ce que le ministère public a dit de la vie dissolue de T. Kint. Il dé-journe au Café Riche, mais est-il possible d'admettre qu'il ait dépensé 12 millions? Sou train personnel n'avait rien qui justifie cette parole d'existence plantureuse. (L'avocat-général sourit.)

M^e Picard soutient que ce n'est pas avec Marie Collard que T. Kint a dépensé les 23 millions. On a parlé de son hôtel à Paris, une petite maison de 35 000 fr.; de son écriin de princesse, mais Marie Collard conservait depuis 6 à 8 années les bijoux qu'elle devait à la munificence de ceux qui fréquentent le temple des divinités intérieures.

M. De Becker, parlant du reproche qu'on a fait à son client d'avoir pas crié à l'arrestation de T. Kint, se serait écrié: *Amis, nous existons d'être épusés les bureaux!*

Le mot nous paraît assez joli. On reproche au gouverneur d'une banque d'avoir laissé un voleur sous ses yeux 23 millions à cette banque, et son avocat prétend qu'on l'accuse de n'avoir pas épusés les bureaux!

saillants de la plaidoirie de M. Picard; nous les réservons à demain. Il reste à entendre la plaidoirie de M^e Guillery, défenseur de Fortamps; elle sera terminée lundi à midi et suivie de la pose des questions au jury.

Belgique
— La disparition du général Berten, ancien ministre de la guerre, continue de faire l'objet des bruits les plus invariables. Le bruit courait hier à Bruxelles que M. le général Berten est retrouvé. Il aurait péri victime d'un assassinat à l'entrée du bois de la Cambre. On nous assure, aujourd'hui, sur la foi de renseignements recueillis par la famille de M. Berten, que le général est, en ce moment à Marseille.

— Mme veuve Steppe, négociante en charbons, âgée de 66 ans, demeurant rue du Caillou n^o 4, dans le quartier des Bateliers, à Anvers, a été trouvée étranglée hier soir à 8 h. 1/2, sur l'escalier, dans l'intérieur de sa maison. Le coffre fort et les tiroirs des meubles étaient fracturés. Les valeurs qu'ils contenaient en avaient été soustraite.

On a trouvé ces valeurs sur le petit-fils de la victime, John Retin, âgé de 20 ans. Celui-ci était venu se promener dans le jardin, les pieds et les poings liés et un mouchoir sur la bouche.

Les explications fournies par ce jeune homme ont paru si suspectes que la justice l'a fait écrouer. Les charges les plus accablantes pèsent sur lui. Il a été écroué à la prison cellulaire.

John Retin raconte que des individus, le visage noiré avec de la suie, — il ne dit pas comment ils ont pu s'introduire dans la maison, — l'ont terrassé et garrotté comme je viens de l'écrire. Ce jeune homme menait d'ailleurs une vie déplorable. C'était un viveur ne vivant que sport et parties fines.

La famille de la victime, comme celle de l'assassin présumé, est très honorablement et respectueusement sur la place.

— La justice d'éclaircir le mystère qui enveloppe encore cette lugubre affaire!

Faits Divers
— I y a environ un an, un repris de justice, un nommé Deliaux, plusieurs fois condamné fut frappé de dix ans de réclusion.

Cet individu était parvenu, au mois de mars dernier, à s'évader de la maison centrale de Clairvaux. Deux inspecteurs de la s.é. été qui le connaissaient fort bien, apprenant hier qu'il se trouvait dans une maison de la rue de la Verrière, ils s'y rendirent aussitôt, et le corps de justice, il fut bien près de réussir à s'échapper. A la vue des inspecteurs de police qui venaient d'entrer dans la maison Deliaux qui était au rez-de-chaussée avec deux de ses complices, il gravit lestement ces escaliers; et pendant que les agents étaient occupés avec ces derniers, lui s'était résolu à élancer dans la rue, par une fenêtre du deuxième étage.

Les passants oururent d'abord à une tentative de suicide, et accoururent pour relever la victime; mais leur surprise fut grande en voyant cet homme se relever prestement et fuir à toutes jambes.

Au même moment, un agent s'étant penché à la fenêtre pour crier au voleur, on se mit immédiatement à la poursuite du fuyard, qu'on atteignit difficilement à 100 mètres de là.

Aujourd'hui Deliaux est écroué au dépôt. — M. de Belcastel, sénateur, se rendant à Nice avec sa famille, a du s'arrêter à Avignon à l'hôtel d'Europe par suite d'un refroidissement qui a mis ses jours en danger. Les feuilles locales annoncent qu'une amélioration notable s'est produite dans son état et que toute crainte a disparu.

enlevé ses restes mortels. Le caveau où le corps avait été déposé était un caveau provisoire; la veuve du défunt, Mme Stewart, était en train de faire construire dans Garden City, à New York, une crypte magnifique où les restes de son mari devaient être définitivement en-ferrés. Cette crypte faisait partie d'une église bâtie aux frais de la famille Stewart, et dont la pose de la première pierre, par l'évêque Littlejohn a eu lieu en juin 1877. Les frais de construction de cette église s'élevaient déjà à près de 1 million de dollars (5,000,000 de francs). Diverses circonstances ont retardé l'achèvement de ce monument, et l'on suppose que les voleurs ont voulu enlever le corps du défunt, avant qu'on le transportât dans ce caveau définitif, supposant que la famille qui consacrait 5 millions de francs à l'érection du monument, en donnerait bien autant ou la moitié seulement pour que la crypte une fois terminée ne restât pas vide.

Tel est, à ce qu'on croit, le motif qui a déterminé les auteurs de ce hideux attentat.

Le *New-York Herald* rappelle que ce n'est malheureusement pas la première tentative de ce genre aux Etats-Unis, et que depuis quelques années, surtout depuis 1876, des attentats semblables ont été commis, de la grande indignation du public.

Il semble, ajoute ce journal que la principale ambition de ces voleurs de tombeaux soit de s'emparer des restes des personnages les plus illustres et l'on a même exprimé la crainte qu'il ne s'attachassent à la cendre respectée de Washington lui-même. C'est ainsi qu'en 1873 la tombe du chancelier Jum consulte Livingston à Red-Hook a été violée, et il n'y a pas longtemps celle de Henry Clay. Mais une des violations les plus audacieuses a été celle exécutée en 1876, le 7 novembre, contre la tombe du président Lincoln, à Springfield, dans l'Illinois.

Les misérables qui avaient formé le projet d'enlever le corps de Lincoln étaient un certain Mullan, cabaretier à Chicago, et Jack Hughes, voleur de profession; il s'était associé un troisième complice, William Swigle, mais sans se douter que celui-ci était au service d'un détective ou agent de la police secrète. Ce fut ce troisième soi-disant complice qui découvrit tout à son patron, le nommé Tyrrel.

— Depuis quelques jours, dit le *Journal du Centre*, du 29 novembre, il est tombé une grande quantité de neige sur les montagnes du Forcz. La circulation des voitures a été complètement interrompue sur plusieurs routes.

— On lit dans le *Salut public* du 29 : Les grands vents de ces jours derniers ont amené des phénomènes bien curieux dans nos contrées. Ce que nous avons ressenti à Lyon n'est rien en comparaison de ce qui s'est produit dans le massif du Pilat et dans la partie montagneuse de la Loire. Les bécasses qui se trouvaient dans les bois ont été littéralement sifflées par la tempête et se sont répandues dans la plaine. Attirées à Terrenoire par les feux des usines, elles se sont précipitées du côté des hauts fourneaux et les ouvriers en ont tué des quantités considérables à coups de bâtons. Du côté de Saint-Galmier on a fait également un massacre considérable de ces volatiles, et les marchés de la région se sont vus ressentis de cette invasion d'un nouveau genre.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15776

Spécialité de Paravents
(prix très-moérés) rue de Paris, 140, à Lille.

R. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque-cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de St-Gélie, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Erennes. 1728.

Confections
Au Palais de Cristal. — MONCEY-DUPRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — Couffure pour homme. 14065

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Epicier — Comestibles
OUDAR-FLOREN, rue Inckermann, 4 et 6, Roubaix.

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouvaens, 10704

Confections
VERDEL-QUEREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Salin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de soies. Articles de blanc Layettes, Rubes et Pelisses de Baptême

COILLE, place de la Marie, 5. — Dépôt des principales produits pharmaceutiques. 1406

Spécialité de fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

Fêtes et Cadeaux
Ancienne maison BONNAVE-DE-LANNOY, BONNAVE-PECQUEUR, successeur. — Grand choix d'articles pour fêtes et cadeaux. — Spécialité d'appareils d'éclairage pour fêtes et soirées.

A. BOUTRY, 41, rue Espérance. — Pavages, sables et graviers. — Réparations. 16478

Brevets d'invention
V. DUBREUIL, ingénieur. — Priés de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14994

AVIS AUX SOCIÉTÉS
Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

TRIBUNAUX
— LE FICHEL DES LUMIÈRES. — Croirait-on qu'il existe encore des diseurs de bonne aventure et des sorciers, tout comme au moyen-âge? Croirait-on surtout qu'il existe des naïfs pour se fier à leurs promesses? Eh! mon Dieu, oui; beaucoup qui rejettent les croyances religieuses comme incompatibles avec la raison, se jettent à la tête des farceurs qui leur promettent des miracles. On voit souvent devant nos tribunaux des escroqueries commises dans ces conditions, on en verra encore longtemps encore, car l'exploitation de la bêtise humaine ne cessera pas de siôt.

Judi dernier était traduite devant le tribunal correctionnel de Marseille la femme Obella, une Bohémienne, une vraie gitane au teint cuivré, habillé dans l'air de lire ce qu'on voit dans la main et de prendre ce qu'on a dans la poche.

Un jour, cette diseuse de bonne aventure voit une jeune fille travaillant devant sa porte, elle s'arrête, lui prend la main, l'examine et lui propose de lui prédire l'avenir. La jeune fille y consent; elle donne cinq francs que la Bohémienne demande, et la divination commence.

La pythionesse sans trépid, mais non pas sans aplomb, lui dit qu'elle était en quête d'argent. Qui ne cherche pas à avoir de l'argent? Cette réponse vague fut interprétée par la demoiselle comme un effet du talent divinatoire de la sorcière: elle avait précisément 10,000 fr. dont son tuteur avait fait le placement très-peu sûr et qu'elle aurait bien voulu ravoir. Elle dit cela à la gitane. Il n'en fallait pas plus pour lui dicter son rôle.

Elle proposa à la demoiselle de lui faire avoir ses 10,000 francs. C'est tout ce que voulait la crédule jeune fille. — Voici ce qu'il faut faire, dit la Bohémienne; il faut mettre dans un pot neuf tous les bijoux et tout l'argent que vous avez; j'enterrai ce pot et j'invoquerai Beizbuth, l'esprit de l'argent; huit jours après, vos 10,000 fr. seront dans le pot.

La jeune fille crut à ces paroles comme à un oracle, et, dès le soir, elle alla à la Caisse d'épargne retirer les seuls 200 fr. qu'elle y avait placés à force d'économie. Le lendemain, elle remit cette somme à la diseuse de bonne aventure, et elle lui donna aussi sa montre, ses bagues et ses boucles d'oreilles en or. — Dans huit jours, dit la Bohémienne, vous aurez vos 10,000 fr. Et elle s'en alla avec le pot neuf et son précieux contenu.

La confiante demoiselle attendit huit jours, et elle attendait encore la sorcière, si elle ne l'avait pas retrouvée au Palais de Justice. Dix huit mois de prison alloués à la Bohémienne ont peut-être dessillé les yeux de la trop naïve Marseillaise.

Enigme
Dans trois différents sens non nom peut être. Dans le premier, lecteur, je défigure Iris. De moi, dans le second, un amant se précocore; Et, dans l'autre, on me voit toujours précéder le mot du logographe d'hier est: Even-tail.

CHOSÉS ET AUTRES
A propos d'un duel récent : Un poète, ancien collaborateur de Dumas père, Corbellier-Delanoue, mort il y a quelques années, était bon gène de l'œil droit. Un soir qu'il jouait au billard avec Darthenay le critique, Augier et Villermot entra tout à coup et dit à Corbellier : — Qu'est-ce que vous rendez à Darthenay? — Moi, je lui reads un œil, c'est bien assez!

Deux ouvriers étaient occupés à soulever une pierre énorme. Tout à coup, l'un d'eux, découragé, s'écria : — C'est impossible! — Impossible! fit un voix mâle et sombre. Et un vieillard de taille moyenne s'avança, le sourcil froncé. IL tendit la main et prononça : — Mon premier est ce que les hommes font le plus aux femmes. Le plus jeune des deux ouvriers haïssa les yeux, visiblement gêné. — Prenez garde d'aller trop loin! fit l'ouvrier le plus âgé, d'une voix respectueuse, mais ferme. — Et mon tout reprit-IL, impassible, est ce que la femme apprécie le plus chez l'homme. Le plus jeune jeta une exclamation de joie : — Fallait donc se dire tout de suite! C'est cour-âge!

Et, électrisés, les deux hommes soulevèrent comme une plume la pierre énorme, tandis qu'IL balait l'ombrière de l'avenue d'Élyan.

Le comble de la conviction. Un malade tendu sur la table d'opération immobile et saute le visiteur par un vague regard. — Eh bien! voyez, cher ami, ça ne va donc pas? — Ça va si mal que mon médecin m'a dit ce matin que si je me tournais seulement du côté gauche je mourrais du coup.